

et adjudication desdicts deffaulx, à l'encontre des accusez defaillans, appeles par vertu dudict arrest condamnés à mort par sentence de contumasses contre eux donnée. C'est à scavoir contre un nommé Doumol, l'hoste du Bou, le sieur de Serre, deux fils du sieur de Montservis, le bastard de Maidamé, François Layret sieur de Fareirolles, par sentence donnée par le vis-sénéchal du pays du Hault-Auvergne, le cinq octobre mil cinq cens quatre vingt et sept, Gabriel Dangevin dict Rangonge, Jacques Dangevin dict Gambon freres, Jean Dillac dict Latour, et Francois Sarzie leurs serviteurs par sentence dudict visbaillif du XXVI^e mars 1591. Robert Martin dict Bernardon, un nommé Louprie, un autre nommé Messis, fils du greffier autre nommé Montdor du lieu de la Tour, les nommez la Borde et la Fleur soldatz de la garnison du Puitz Germain, Michel et Anthoine Boyer freres, un nommé Giraudou, Anthoine Vantalou, dict Dadé, et Pierre Maistre, par le visbaillif du Hault pays d'Auvergne le 27^e novembre 1593. Le sieur de Fargues Gilles son frère bastard le sieur de la Borrie autrement de la Boissiere par sentence dudict visbaillif du XXX^e janvier 1593. Contre Claude Dumas, natif de Rouanne par sentence donnée par le seneschal de Lyon ou son lieutenant criminel et gens tenans le siège presidial audict lieu le 5^e de mars 1587. Contre Jean Quesnier, Estienne Tardif, Benoist Boulet et Benoist Gendru dict Genait par sentence du sieur seneschal ou son lieutenant criminel à Lyon du 6^e février 1588. Contre Jacques Balbani Lucquois courratier de banque à Lyon par sentence donnée par ledict seneschal ou son lieutenant le XI^e décembre 1588. Contre un nommé Vivarestz, autre nommé Laforge et Pierre, compagnons cordonniers et Jacques Gontières tailleur, par sentence dudict seneschal du XI Mars 1592. Contre Jean Besson par sentence dudict seneschal de Lyon du 23^e août 1590. Contre Jacques Delevi fils du sieur de Couzan, un nommé Francisco Genevois, les nommez Romanet et Rocus soldatz, un nommé Bouton capitaine, Guillaume le tanneur, autrement le balafre, le lacquais dudict Francisco, Guillaume Le Parisien et Anthoine Provensal par autre sentence dudit seneschal du Lionnais ou sondit lieutenant criminel du 14 juillet 1594. Contre Gaspard Guillot surnommé Taillemont par sentence dudit seneschal de Lyon ou sondit lieutenant criminel audict lieu le 3^e juin 1595. La demande et proffit desdicts deffaultz, ledict arrest du douziesme septembre dernier,